

## **Journalier(ière)-chauffeur(se) travaux publics**

**Type de poste :** Poste syndiqué temporaire à temps plein de jour (jusqu'en décembre 2026)

**Date d'entrée en fonction :** Dès que possible ou selon entente

### **Description du poste et résumé des principales fonctions**

Sous la supervision du contremaître et de la directrice du Service des travaux publics, la personne titulaire effectue diverses tâches liées aux activités municipales, notamment en matière de voirie, signalisation, entretien des bâtiments, déneigement et soutien aux loisirs (parcs, patinoire, événements).

Cette description n'est pas limitative; elle contient les éléments principaux du travail à réaliser et ne doit pas être considérée comme une énumération détaillée de toutes les tâches à accomplir.

### **Horaire de travail – 40 heures/semaine**

#### **Période estivale (jusqu'au 25 septembre 2026)**

- Lundi au jeudi : 6 h 45 à 11 h 45 et 12 h 15 à 16 h 00
- Vendredi : 6 h 45 à 11 h 45

#### **Hors période estivale**

- Lundi au vendredi : 7 h à 12 h et 13 h à 16 h

### **Exigences**

#### **Compétences et exigences requises :**

Votre candidature pourra être considérée si vous détenez les compétences suivantes et répondez aux exigences ci-dessous.

#### **Exigence essentielle :**

- Permis de conduire valide classe 3;
- Ne posséder aucun antécédent judiciaire.

**Expérience :**

- Une expérience pertinente dans des fonctions connexes, préférablement dans le domaine municipal, sera considérée comme un atout.

**Formation :**

- Diplôme d'études secondaires (DES) ou l'équivalent;
- Santé-sécurité en construction.

**Formations considérées comme des atouts :**

- Entretien et mécanique de bâtiment;
- Travaux dans les tranchées;
- Travail en espace clos;
- Signalisation routière;

**Profil recherché**

- Bonne maîtrise du français parlé et écrit
- Capacité à fournir des efforts physiques soutenus
- Bon sens du service à la clientèle et esprit d'équipe
- Entregent, diplomatie et professionnalisme
- Ponctualité, fiabilité et jugement

**Conditions de travail**

- Salaire (2026) : 29,31 \$ à 33,99 \$/heure, selon la convention collective et l'expérience
- Conditions selon la convention collective des employés syndiqués en vigueur

**Pour postuler**

Les personnes intéressées doivent faire parvenir par courriel ou à l'adresse suivante leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation, et ce, au plus tard le dimanche 5 juillet 2026, à l'attention de :

Audrey Dumas, conseillère en ressources humaines  
VILLE DE WATERLOO  
417, rue de la Cour  
Waterloo (Québec) J0E 2N0  
[rh@ville.waterloo.qc.ca](mailto:rh@ville.waterloo.qc.ca)

Nous souscrivons au principe d'accès à l'égalité en emploi. L'utilisation du masculin dans le texte ne sert qu'à en alléger la lecture. Nous remercions toutes les personnes qui manifesteront leur intérêt à travailler au sein de la Ville de Waterloo, mais seules les personnes dont la candidature aura été retenue seront contactées.